

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 11 mai 2012 à 20 h 30

Présents : Bernard Vougnon, Colette Henriët, Jérôme Gayet, Jean-Luc Guillaume, Alain Roset, Jean-François Bertin, Daniel Moine, Philippe Tisserand, Céline Gayet, Jean-Paul Maujean, Dominique Rieffel, Jean-Luc Royer, Marie-jo Vergon Trivaudey.

Absents excusés : Michel Hummel, Claude Crance.

Secrétaire de séance : Alain Roset.

* Débat sur le projet de P.L.U.

Mrs BENOIT et DOREAU du cabinet du Triangle présentent les travaux de la commission révision du document d'urbanisme. A l'issue de cette présentation, les conseillers ont fait part de leurs suggestions et remarques sur le projet. Ils souhaitent que soit maintenue la possibilité d'urbaniser partiellement le secteur des Barrots. La volonté de la collectivité d'organiser la circulation, à l'intérieur du village, par des modes doux devra être traduite dans le document définitif. Une attention particulière sera également accordée au respect du fonctionnement des zones humides.

Prochaine réunion de la commission lieu le mercredi 6 juin 9 h 30 en Mairie.

A l'issue de ce débat, il est convenu que la présentation du diagnostic et des enjeux au village aura lieu le 14 juin 2012 à 20 h 30 au centre de vie.

* Réfection de la mairie.

Une mise en concurrence a été lancée avec échéance vendredi 4 mai pour la sélection d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la mairie.

Quatre candidatures ont été reçues parmi lesquelles il convient d'en retenir trois selon les critères d'évaluation suivants : Compétences et capacités techniques de l'équipe (50%), Expérience et qualité architecturale des références.

L'ouverture des plis a eu lieu vendredi 4 mai avec l'assistance de M. Dupuis, architecte du CAUE.

L'analyse des candidatures fait apparaître les résultats suivants :

BE1 : Bernard QUIROT et associés, BET FDI, BET Bellucci.

Nombreuses références, compétences techniques, compétences en aménagement paysager. La candidature correspond aux attentes de la commune.

BE2 : Eric MONNOT, BET GALLET.

Quelques références, compétences techniques, compétences en aménagement paysager. Absence de lettre de motivation et de note méthodologique.

La candidature correspond partiellement aux attentes de la commune.

BE3 : Jehmel ZIOUA, JC SIMONET, Gest'H2 SARL, CETEL.
Nombreuses références, compétences techniques.
Absence de compétence en aménagement paysager.
Absence de lettre de motivation et de note méthodologique.
La candidature correspond partiellement aux attentes de la commune.

BE4 : DEPARISACADIZSTUDIO, F. CASSANI.
Peu de références, compétences techniques, compétences en aménagement paysager.
La candidature correspond partiellement aux attentes de la commune.

Délibérations

*** Choix des équipes de maîtrise d'œuvre pour la réfection de la mairie.**

Suite à l'analyse des candidatures présentée, le conseil décide de rejeter la candidature du BE3, J. ZIOUA et de retenir les trois autres candidatures.

Vote pour : 12

Abstention : 1 (en raison de la proximité avec un candidat).

*** Angélus**

Le système de sonnerie de l'angélus ne fonctionne pas.

Il a été fait appel à l'entreprise Prêtre pour identifier et remédier au dysfonctionnement.

L'entreprise a constaté que le moteur était grillé suite à un mauvais branchement. Il est proposé de le remplacer pour un montant de 943 €ht.

Vote pour à l'unanimité.

*** Chantier de l'église.**

La réception définitive aura lieu le 14 mai à 16h.

Un avenant est proposé par l'entreprise ACCOBAT pour une sur largeur de la tranchée de collecte des eaux de la toiture et un supplément de la surface à émulsionner pour un montant de 1 217 €HT.

Vote pour à l'unanimité.

*** Porte sacristie.**

Le remplacement de la porte et la fenêtre de la sacristie n'a pas été prévu dans le marché de restauration de l'église. Cette opération est traitée en dehors du chantier de réfection de la toiture et ne sera pas concernée par la date de la fin de chantier. La réalisation devra être en harmonie avec la porte d'entrée principale.

Il est proposé de procéder à leur remplacement selon le devis de l'entreprise Façon Bois pour un montant de 3 005 €HT.

Vote pour à l'unanimité.

*** Vente de bois.**

Trois lots de bois sont proposés à la vente.
Deux propositions sont parvenues en mairie :

Lot 1 : Henriët J.Pascal : 76,50 €
 Stehly Paul : 15,00 €
Lot 2 : Henriët J.Pascal : 61,50 €
 Stehly Paul : 15,00 €
Lot 3 : Stehly Paul : 15,00 €

Les lots 1 et 2 sont attribués à Henriët JP, le lot 3 est attribué à Stehly P.
Vote pour à l'unanimité.

Divers

J.P. Maujean quitte la commune et confirme sa démission du conseil municipal.
Il remercie ses collègues conseillers et les félicite du travail accompli.